

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 11 juillet 2023 à 20 heures 30.

## Présents :

Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mesdames Bernadette GUEYRAUD et Cécile TRAHAND.

Excusés : Madame Laure BRICHET VIVIAN, Monsieur Guillaume MORAND

## Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Fabrice COTTET est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

## Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 06 juin 2023
- ✚ Création RPI Arith – Le Noyer – Lescheraines -Saint François de Sales pour l'accueil des enfants de maternelle (cycle 1)
- ✚ Délibération donnant autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale
- ✚ Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024
- ✚ Tarification services périscolaires
- ✚ Travaux
- ✚ Questions diverses

## 1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 JUIN 2023 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 06 juin 2023.

Madame le Maire rappelle que la tarification des services périscolaires était inscrite à l'ordre du jour dans l'attente de la confirmation du prix du repas pour la rentrée 2023/2024 par notre prestataire. Ayant reçu la confirmation de 1001 repas que l'augmentation prévue au contrat ne serait pas appliquée du fait de l'augmentation « inflation » mise en place au 01/01/2023 et répercutée aux familles avec un prix du repas facturé à 5.80 € depuis cette date, Madame le Maire propose de ne pas augmenter le prix du repas pour la rentrée 2023/2024 et demande le retrait de ce point de l'ordre du jour.

## 2° CREATION RPI ARITH – LE NOYER – LESCHERAINES – SAINT FRANCOIS DE SALES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MATERNELLE (CYCLE 1) :

Madame le Maire rappelle que, suite à la rencontre avec les communes de Saint-François de Sales, Le Noyer et Lescheraines, Monsieur COUX, DASEN, et Monsieur RONCHAIL, Inspecteur de l'Education Nationale de la Combe de Savoie, il a été proposé au vu des effectifs et de la répartition des locaux, la création d'un nouveau RPI entre les 4 communes (ARITH/LE NOYER/LESCHERAINES/SAINT-FRANCOIS DE SALES). Ce RPI aura pour vocation la gestion de l'accueil de l'ensemble du cycle maternelle pour les enfants des 4 communes sur le site de l'école de Lescheraines.

Pour cela, l'avis du conseil d'école du RPI Arith-Saint François de Sales-Le Noyer et du conseil d'école de Lescheraines sont nécessaires. Ces deux entités se sont positionnées favorablement à ce projet en date du 27 juin et du 22 juin 2023.

Madame le Maire et Monsieur le Premier Adjoint rappellent que ce regroupement est créé afin d'impulser une véritable politique de cycle 1 et d'offrir aux élèves de maternelle des conditions matérielles et spatiales adaptés à leurs besoins,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création du RPI Arith – Le Noyer – Lescheraines – Saint François de Sales pour l'accueil des enfants de maternelle (cycle 1). L'accueil des enfants se fera sur le site de l'école de Lescheraines,
- de rédiger et signer une convention entre les communes membres de ce RPI, afin d'en fixer les règles de gestion et cofinancement.

Des délibérations concordantes concernant la création de ce RPI devront être prises par les quatre communes concernées. Après quoi, une convention relative à la répartition des charges sera établie.

A compter de la prochaine rentrée de septembre, il n'y aura plus de transport scolaire pour les enfants de GS de Saint-François de Sales et du Noyer. Les enfants d'Arith devront être transportés par les parents comme pour les PS et MS de maternelle sur le site de Lescheraines. Madame le Maire rappelle qu'une aide financière est à demander auprès de Grand Chambéry pour le transport des enfants PS, MS, GS de maternelle à l'école de Lescheraines.

### 3° DELIBERATION DONNANT AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Madame le Maire donne la parole à Bernadette ROCHE CATTIN, bénévole à la bibliothèque, qui informe les conseillers qu'un gros travail de tri des livres a été fait par les bénévoles et deux personnes de Savoie Biblio. Les livres retirés ont été proposés au don lors d'une matinée.

Monsieur Fabrice COTTET a contacté Bazar Sans Frontière à qui l'on pourra donner tous les livres restants. Monsieur Fabrice COTTET se chargera de les leur amener. Il propose également d'installer une cabane à livres à proximité du bâtiment de la mairie.

### 4° MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 :

Madame le Maire informe, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités auront l'obligation de passer à la norme comptable M57. Certaines communes l'ont déjà fait au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après avis du comptable public, les conseillers adoptent la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la commune d'Arith, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 5° TRAVAUX :

✚ Appartement de la cure : Madame le Maire informe les conseillers qu'une subvention d'un montant de 30 000 € nous a été octroyée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET a contacté l'entreprise Michel BERGER afin d'avoir un devis pour les travaux d'isolation-cloisons-plafond. Le devis fourni s'établit à 19 263 € HT. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET précise que cette entreprise pourra intervenir durant l'été.

Après avoir échangé, les conseillers acceptent ce devis qui se retourné à l'entreprise pour validation.

✚ Rénovation éclairage public : Madame le Maire informe que, suite à la décision prise lors de la réunion du conseil municipal en date du 06 juin 2023, elle a signé le devis relatif à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune. Ce devis a été retourné à Ombres et Lumières en précisant que les travaux seraient réalisés en trois tranches, soit 2023, 2024 et 2025.

✚ Eglise : Monsieur Didier CAMPILLO informe que, suite à la dernière réunion de chantier, des devis pour travaux complémentaires ont été demandé à l'entreprise LOGIS HOME.

Ces travaux concernent :

- le nettoyage des pierres du soubassement intérieur de l'église, devis s'élevant à 400 € HT,
- la remise en peinture du vestibule pour un montant de 6 976,30 € HT.

Après avoir échangé, les élus décident de valider le devis de 400 € pour le nettoyage des pierres du soubassement intérieur de l'église. Quant au deuxième devis, la décision sera prise après en avoir consulté l'Association Saint Laurent.

Monsieur Didier CAMPILLO précise que les travaux ont pris du retard.

- ✚ Montée de Lachat : Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du groupement avec Grand Chambéry et le SDES pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs, de renouvellement des réseaux humides sur la commune d'Arith c'est Alp'Etudes qui a été retenu à la suite du rapport d'analyse des offres.
- ✚ Panneau lumineux : Nous sommes toujours en attente du devis de l'entreprise PORCHERON pour le raccordement électrique sur l'éclairage public.

## 6° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Organisation salles de classes : Monsieur Didier CAMPILLO informe, qu'à compter de la rentrée de septembre 2023, les enseignantes utiliseront les deux salles de classes qui sont attenantes. Afin d'améliorer le confort de tous, un devis a été demandé à l'entreprise Bastien DEGRANGE pour installer une porte phonique entre ces deux salles.  
Monsieur Didier CAMPILLO précise que la nouvelle salle située dans l'ancien préau sera utilisée par les différents intervenants à l'école (infirmière, psychologue scolaire ...) qui, jusqu'alors, empruntaient la salle de réunion de la mairie, ainsi que de bureau de direction.  
Cette salle pourra également être mise à profit de la garderie, notamment le lundi matin. Ceci permettra de remettre à la location la salle multi activités toute l'année et plus uniquement pendant les vacances scolaires, comme c'était le cas actuellement.  
Du fait du changement d'utilisation de salle pour la classe des CE2, CM1 et CM2, des travaux sont à prévoir par l'agent technique : déplacement de meubles, bureau, tableau blanc, vidéoprojecteur ...
- ✚ Madame le Maire rappelle que la déchetterie mobile sera présente sur la commune le jeudi 13 juillet 2023.
- ✚ Madame le Maire signale qu'une des balises vertes installée au Mariet a été dégradée.
- ✚ Epareuse : Madame le Maire propose de maintenir l'intervention de l'entreprise BLANC pour les travaux d'entretien des talus puisque à ce jour l'épareuse de la commune n'est pas en état de fonctionner. Après avoir échangé, les conseillers valident cette proposition.
- ✚ Madame le Maire dit que l'école a participé, pour la première fois, au défi des écoliers mobilité. Le défi consistait à sensibiliser les familles (élèves et parents) pour aller à l'école à pied, à vélo, en bus ou en covoiturage ... Au vu du nombre d'élèves ayant relevé ce défi, l'école a eu le prix du jury. Le prix consistait en la réalisation d'une fresque murale par un graffeur de l'association LAMALAISE pour une représentation sur la thématique « mobilité ».
- ✚ Madame Isabelle AUMAR informe que la commission urbanisme se réunira le 17 juillet 2023.
- ✚ Monsieur Didier CAMPILLO indique que le bulletin municipal est en cours de rédaction.
- ✚ Madame Bernadette GUEYRAUD propose de renouveler la participation de la commune à « octobre rose ». Elle se charge de réfléchir sur ce sujet et faire des propositions lors d'un prochain conseil municipal.
- ✚ Madame Bernadette GUEYRAUD déplore qu'il y ait si peu d'habitants lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Elle souhaiterait demander aux enseignants de mettre en place un projet pédagogique sur la thématique du souvenir et faire participer les enfants aux cérémonies. Madame le Maire précise que cette question est évoquée chaque année avec les enseignants, mais que malheureusement les difficultés rencontrées ces dernières années par l'équipe enseignante n'ont pas permis la réalisation de ce projet. Il est proposé à Madame Bernadette GUEYRAUD de rencontrer l'équipe enseignante à la rentrée et de les aider à mettre en place ce projet.

- ✦ Madame Bernadette GUEYRAUD pose la question de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, pose panneaux solaires ou photovoltaïques.
- ✦ Atlas de la Biodiversité Communale : Le projet ABC Bauges fait partie des 76 projets retenues cette année. Le PNR du massif des Bauges va donc accompagner les 14 communes dont Arith dans leurs projets d'ABC respectifs.
- ✦ Prochain conseil municipal le 29 août 2023 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND

Le secrétaire de séance,  
Fabrice COTTET



A blue ink signature of Fabrice Cottet, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.